



Parkinson Canada

APPEL DE DEMANDES

lancé par
Parkinson Canada

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (Cycle allant de 2026)

Date de publication :	2 septembre, 2025
Date de réception des demandes :	3 novembre, 2025 (à 17:00 h HNE)
Avis de décision :	Mars 2026
Date de début du financement :	1 juillet 2026
Durée de la bourse :	Deux ans (non renouvelable)

TABLE DES MATIÈRES

Modifications importantes concernant le concours de recherche 2026

Contexte

Thèmes de recherche de Parkinson Canada

Fonds disponibles

Domaine de recherche prioritaire : Les femmes atteintes de la maladie de Parkinson – santé et bien-être

Programmes de partenariat

Admissibilité

Équité, diversité, inclusion et justice

Guide d'utilisation de l'intelligence artificielle

Processus d'examen

Critères de l'examen

Conditions

Exigences en matière de rapport et modalités du financement

Procédures de demande

Coordonnées de la personne-ressource

MODIFICATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE CONCOURS DE RECHERCHES 2026

- Guide d'utilisation de l'intelligence artificielle** : de nouvelles lignes directrices sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IA) ont été élaborées à l'intention des candidats et des évaluateurs de subventions (voir la section correspondante ci-dessous pour plus d'informations).
- Domaine de recherche prioritaire : Les femmes atteintes de la maladie de Parkinson – santé et bien-être** : Parkinson Canada a réservé 100 000 \$ du budget du concours de recherche à des

projets axés sur la santé et le bien-être des femmes atteintes de la maladie de Parkinson. Vous trouverez plus de détails ci-dessous.

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le programme de bourses d'études supérieures (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine du Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson. Elle souhaite encourager la croissance et le renouvellement continus de la recherche canadienne sur le Parkinson en appuyant de jeunes scientifiques prometteurs et en offrant aux étudiants la possibilité de se lancer dans le domaine du Parkinson durant les premières étapes de leur formation. Parkinson Canada entend octroyer des bourses de deux ans d'une valeur maximale de 20 000 \$ par an aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). En tant que reconnaissance et incitation pour le prix, il est encouragé que les superviseurs contribueront également à la bourse. Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire associé à la formation en recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à mener des recherches dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multi systémique, la paralysie supra nucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie de Parkinson. Parkinson Canada encourage les demandes de candidats travaillant dans les domaines suivants : médecine traditionnelle, recherche sur les services et les systèmes de santé, études de population et recherche clinique. Cette initiative reflète la détermination de Parkinson Canada d'appuyer l'innovation et le renouvellement dans le secteur national de la recherche sur le Parkinson et de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Sont admissibles au programme uniquement les étudiants qui suivent une formation en recherche dans un établissement d'enseignement supérieur. Au moment où ils présentent leur demande, les candidats doivent être inscrits à un programme d'études de doctorat.

Remarque : La bourse d'études supérieures au niveau de la maîtrise n'est pas offerte.

THÈMES DE RECHERCHE DE PARKINSON CANADA

Parkinson Canada finance des projets dans tous les domaines de recherche liés à la maladie de Parkinson. Les thèmes de recherche suivants (décrits ci-dessous) ont été élaborés à des fins de suivi interne et d'établissement de rapports généraux sur l'historique et les tendances de notre financement de la recherche. Dans votre demande, vous devrez choisir un thème de recherche principal qui correspond à votre projet.

- 1) **Traitements symptomatiques:** traitements qui soulagent les symptômes externes de la maladie de Parkinson (par exemple, médicaments contre les tremblements).
- 2) **Thérapies et traitements modificateurs de la maladie:** traitements qui ciblent les mécanismes sous-jacents de la maladie de Parkinson afin d'interférer avec la progression de la maladie (par exemple, interventions médicales ciblant les agrégats d' α -Synucléine).
- 3) **Diagnostic et facteurs de risque:** comprendre les facteurs prédictifs de la maladie de Parkinson pour un diagnostic et une intervention plus précoce (par exemple, les biomarqueurs, études génétiques).

4) **Causes de la maladie de Parkinson:** comprendre les processus physiologiques qui conduisent à la maladie de Parkinson et à ses symptômes (par exemple, l'agrégation d'alpha-synucléine, dysfonctionnement mitochondrial).

5) **Bien vivre avec la maladie de Parkinson:** interventions, technologies et programmes visant à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et études visant à comprendre les obstacles à l'amélioration de la qualité de vie (par exemple, interventions en matière de régime alimentaire et d'exercice physique).

FONDS DISPONIBLES

Le programme offre des bourses destinées à appuyer des projets ayant un budget maximal de 10 000 \$ par an sur deux ans à des candidats exceptionnels qui ont reçu l'approbation du comité consultatif. Les fonds ne peuvent servir à couvrir les droits de scolarité. En tant que reconnaissance et incitation pour le prix, il est encouragé que les superviseurs contribueront également à la bourse.

DOMAINE DE RECHERCHE PRIORITAIRE : LES FEMMES ATTEINTES DE LA MALADIE DE PARKINSON – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Parkinson Canada accorde la priorité à la recherche axée sur **la santé et le bien-être des femmes atteintes de la maladie de Parkinson**. Cette priorité tient compte du fait que les femmes sont particulièrement touchées par la maladie de Parkinson en raison de facteurs biologiques, sociaux et liés aux soins de santé qui restent peu étudiés. Les projets admissibles doivent examiner explicitement les questions liées à la santé et au bien-être des femmes, telles que les influences hormonales, l'expression des symptômes et la réponse au traitement chez les femmes, l'accès aux soins de santé et les préjugés, ainsi que le bien-être psychosocial. Pour ce domaine de recherche prioritaire, 100 000 dollars de notre budget seront réservés à des projets qui examinent directement les différences, les défis et les opportunités liés au sexe et au genre dans le cadre de la maladie de Parkinson. Les candidatures qui ne traitent pas explicitement d'une question de recherche axée sur la santé et le bien-être des femmes ne seront pas prises en considération dans le cadre de cette priorité de financement.

PROGRAMMES DE PARTENARIAT

Des programmes de financement en partenariat sont offerts pour ce programme de bourses de stagiaires. Pour plus de renseignements sur les programmes de partenariat offerts, y compris les montants de financement, les durées des bourses et les procédures de demande supplémentaires, veuillez consulter notre page Web « [Demander un financement](#) ».

ADMISSIBILITÉ

Parkinson Canada souhaite soutenir l'excellence en formation et le développement du vaste champ de recherche sur la maladie de Parkinson au Canada. Les candidatures seront acceptées si les candidats répondent aux critères d'admissibilité résumés ci-dessous et proposent de poursuivre leur formation ou leurs recherches dans un « établissement agréé » - un établissement d'enseignement postsecondaire canadien et ses établissements affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche, ou d'autres organisations, telles que déterminées par le comité consultatif de recherche et clinique du conseil d'administration de Parkinson Canada, en consultation avec le comité des stagiaires, à condition que les

activités de recherche ou liées à la recherche du candidat s'inscrivent dans le mandat de Parkinson Canada.

- Seuls les étudiants engagés dans une formation à la recherche à temps plein dans une école supérieure sont admissibles à une aide. Au moment de la candidature, tous les candidats doivent déjà être **inscrits en doctorat**.
- Les candidatures seront acceptées des citoyens canadiens qui proposent de suivre une formation dans un établissement agréé situé au Canada ou à l'étranger, ainsi que des candidats internationaux qui proposent de suivre une formation dans un établissement agréé situé au Canada et qui remplissent les critères pour obtenir un visa étudiant.
- Les personnes qui bénéficient actuellement d'une subvention, d'une bourse ou d'une bourse d'études de Parkinson Canada et qui ont des obligations de rapport en suspens ne sont pas admissibles.
- Les personnes qui ont déjà bénéficié d'une bourse d'études supérieures ne sont pas admissibles.

Lors de l'évaluation des candidatures, le comité des stagiaires de Parkinson Canada tiendra généralement compte des résultats scolaires, des aptitudes et de l'expérience, du projet de recherche et de l'environnement de formation. Les candidats auront la possibilité de décrire toute interruption de carrière.

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

La bourse sera détenue en fiducie par l'établissement approuvé où le superviseur proposé du candidat choisi (un « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé est un chercheur qui dirige activement des recherches dans le domaine de la maladie de Parkinson ou travaille dans un domaine très pertinent; il doit pouvoir offrir au candidat choisi un contexte de formation solide. Le comité consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'établissements approuvés et que la recherche ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION ET JUSTICE

Parkinson Canada s'engage à promouvoir les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice dans l'ensemble de l'organisation. Dans le cadre du concours de recherche 2026, nous demandons à tous les candidats de remplir un questionnaire d'auto-identification, comme première étape pour mieux comprendre les données démographiques de notre bassin de candidats et de nos bénéficiaires de subventions.

Nous respectons les normes les plus strictes en matière de protection de la vie privée et de sécurité afin de garantir que ces informations profondément personnelles sont collectées et stockées en toute sécurité. Notre questionnaire d'auto-identification reflète étroitement le formulaire utilisé par les agences de financement fédérales (par exemple, les IRSC, le CRSNG, le CRSH) et couvre les mêmes dimensions démographiques. Nous demandons à tous les candidats à nos concours de recherche de remplir le questionnaire, mais un candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question pour laquelle il ne se sent pas à l'aise de partager des informations.

Les informations contenues dans ces questionnaires d'auto-identification ne seront consultées et examinées qu'après l'examen complet de toutes les demandes et l'élaboration des recommandations de financement, afin de garantir que ces informations ne seront pas utilisées pour prendre des décisions

de financement. Ces informations personnelles ne seront examinées que par un ou deux membres du personnel ayant été formés aux principes de l'EDIJ.

Toutes les réponses collectées seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé pour l'examen interne de nos programmes de subventions et pour identifier toute lacune majeure où nous n'atteignons pas ou n'attirons pas les candidats à la recherche issus de groupes historiquement sous-représentés. Nous nous engageons également à ce que toutes les données que nous partagerons avec le public ou les principales parties prenantes à partir de ces résultats soient présentées dans ce format agrégé dépersonnalisé afin de protéger l'identité des personnes qui ont partagé leurs informations personnelles avec nous.

GUIDE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Pour les candidats : Les candidats sont tenus de s'assurer que les informations fournies dans leur candidature sont véridiques et exactes et que toutes les sources sont correctement référencées. Les candidats doivent être conscients que les outils d'IA générative peuvent entraîner une reconnaissance erronée des publications sources. Les candidats doivent indiquer si et comment l'IA générative a été utilisée dans l'élaboration de leur candidature. Dans les cas où l'IA générative a été utilisée, le candidat doit également vérifier et confirmer l'exactitude du contenu. Les candidats doivent également savoir que la plupart des outils d'IA en ligne conservent les informations soumises et que les informations relatives à la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles (y compris les données identifiables des patients) téléchargées sur les outils d'IA peuvent être conservées et utilisées à l'avenir par ces outils. Toutes les données potentiellement sensibles doivent être dépersonnalisées ou anonymisées avant d'être téléchargées.

Pour les évaluateurs de subventions : L'utilisation d'outils d'IA générative accessibles au public est **strictement interdite** aux évaluateurs de subventions pour l'évaluation des demandes de subvention. Cela inclut l'utilisation d'outils de traduction tels que DeepL ou la création de résumés à l'aide de ChatGPT. Le téléchargement de documents de candidature dans des outils d'IA générative pourrait entraîner des violations de la vie privée et la perte potentielle de la garde de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles.

PROCESSUS D'EXAMEN

Notre comité consultatif évalue les demandes présentées à Parkinson Canada à l'aide d'un processus d'examen par les pairs. Les Conseillers scientifiques du comité regroupe des neurologues, des neurochirurgiens, des neuropathologistes et des neuroscientifiques bien connus de toutes les régions du Canada. Le processus d'examen par les pairs, une des pierres angulaires de notre programme de recherche, prévoit une attribution objective de la plus haute qualité.

Le Conseil consultatif est responsable d'évaluer l'ensemble des demandes soumises à Parkinson Canada à la suite de cet appel de demandes et de noter chacune d'elles afin qu'elles soient classées selon l'ordre de priorité de financement de Parkinson Canada. On sollicitera l'expertise complémentaire d'examineurs externes au besoin. Tous les candidats non retenus seront avisés par écrit et recevront une brève critique de leur demande préparée par le comité consultatif.

En plus de ses évaluateurs scientifiques, Parkinson Canada est fier de faire participer les personnes touchées par la maladie de Parkinson à l'évaluation de toutes ses subventions et bourses. En tant qu'organisme axé sur les patients, nous voulons tirer parti de la perspective unique et précieuse des experts en expérience vécue dans nos décisions concernant les projets qui seront financés. De cette manière, nous pouvons nous assurer que les besoins et les intérêts identifiés des personnes touchées

par la maladie de Parkinson sont reflétés dans notre programme de recherche. Cette année, nos évaluateurs de l'expérience vécue examineront les déclarations relatives à l'impact du projet et à l'engagement des patients et attribueront une note qui représentera 10 % de la note globale de la demande. Leur note sera basée sur l'impact potentiel de la demande sur la vie des Canadiens atteints de la maladie de Parkinson et sur les efforts du candidat pour impliquer la communauté des personnes touchées par la maladie de Parkinson dans la conception de son projet et dans ses efforts de diffusion des connaissances.

Cette année, nous avons mis en place un nouveau groupe consultatif, composé d'anciens évaluateurs d'expériences vécues. Ce groupe consultatif organisera deux réunions virtuelles en septembre-octobre, au cours desquelles les candidats intéressés pourront rencontrer d'anciens experts de l'expérience vécue et obtenir leurs commentaires sur leurs demandes, en ce qui concerne la manière dont ils conçoivent leurs études pour améliorer l'expérience des patients participant à des études cliniques, dont les résultats des projets sont conçus pour maximiser l'impact sur la vie quotidienne des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et dont les futures activités d'application des connaissances sont menées en tenant compte de la communauté générale des personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Pour plus d'informations sur cette opportunité, veuillez envoyer un courriel à ko.currie@parkinson.ca.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Parkinson Canada a préparé le formulaire de demande en fonction de ces critères et donne au candidat et au superviseur suffisamment d'espace pour fournir les renseignements appropriés à chacun des critères énumérés. Les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes :

- **CANDIDAT - 40%**
 - Dossier scolaire
 - Distinctions et bourses
 - Expérience en recherche
 - Lettres de référence/soutien
 - Publications

- **PROJET - 40%**
 - Nouveauté du projet (10 %)
 - Faisabilité du projet (10 %)
 - Incidence du projet et pertinence pour la maladie de Parkinson (20 %)

- **SUPERVISEUR/MILIEU - 20%**
 - Antécédents de recherche du superviseur
 - Milieu de formation et occasion d'apprentissage

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard du point suivant :

- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité

consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

Les demandes sont examinées individuellement et les candidats sont évalués d'après leur degré d'expérience en recherche.

Lorsqu'un stagiaire et un superviseur déposent une demande dans le cadre d'un même concours, la priorité est donnée aux stagiaires qui déposent leur propre proposition (différente de celle déposée par leur superviseur).

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, la résiliation de la subvention de recherche ou de la bourse de formation accordée au titre du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

Le récipiendaire d'une bourse au titre du Programme ne peut transférer cette bourse à un autre établissement à moins d'avoir été autorisé à le faire par les présidents du comité des politiques de recherche et du comité scientifique consultatif.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Parkinson Canada exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape annuel et final. La portion de la bourse applicable à la deuxième année du programme sera remise sur présentation d'un rapport d'étape, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de Parkinson Canada, au terme de la première année du programme.

Le rapport doit être présenté à l'administratrice des subventions au bureau Toronto de Parkinson Canada au plus tard un an après le début de la bourse. Parkinson Canada fournira des directives et des instructions à cet égard avant la date limite de présentation du rapport.

Le titulaire doit remettre un rapport d'étape final détaillant ses progrès, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de Parkinson Canada, à lorena.araujo@parkinson.ca au plus tard trois mois après la fin du mandat de deux de programme.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes sont soumises en ligne par l'intermédiaire de SMapply (disponible en anglais seulement), le système de demande en ligne de Parkinson Canada. Il est possible d'y accéder en cliquant sur le lien suivant, qui est également accessible sur le site Web de Parkinson Canada, à l'adresse <https://parkinsoncan.smapply.io/>. **La date limite de soumission des demandes est fixée au 3 novembre 2025 (17 h 00 HNE). Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération et seront exclues du concours. Il n'y aura pas d'exception.**

Les demandes de bourses d'études supérieures comprennent les suivantes :

Remarque importante concernant le formatage des documents : Lors de la préparation de votre demande, tous les documents à téléverser doivent avoir des marges d'un **minimum de 2,54 cm (1 po)** et utiliser une **police de 12 points** (Times New Roman, Arial ou Calibri). **Le non-respect de ces instructions peut avoir une incidence négative sur l'évaluation de votre demande et entraîner son retrait.**

1. **Résumé du projet :** veuillez expliquer en **500 mots maximum Français (400 mots Anglais)** la question scientifique ou clinique posée, les méthodes que vous utiliserez pour y répondre et le résultat escompté. (*Pour économiser des mots, il n'est pas nécessaire d'inclure des renseignements de base tels que la description de la maladie de Parkinson*)
2. **Déclaration d'impact du projet :** Veuillez décrire votre projet et la manière dont il aura un impact sur la vie des Canadiens touchés par la maladie de Parkinson en utilisant un langage destiné à un public général (**900 mots maximum Français; 750 mots Anglais**). Cette section sera évaluée par des évaluateurs experts en expérience vécue (dont la note compte pour 10 % de la demande globale). Les candidats doivent utiliser les sous-titres suivants pour organiser leur déclaration :
 - a. **Contexte** - quel est l'état actuel de la recherche pour votre projet ?
 - b. **Hypothèse/question de recherche** - qu'espérez-vous apprendre ?
 - c. **Méthodologie** - Quels outils et techniques seront utilisés ?
 - d. **Impact** - Comment les résultats du projet affecteront-ils la vie des Canadiens atteints de la maladie de Parkinson et la communauté des chercheurs (à court et à long terme) ? Indiquez les délais estimés pour l'utilisation clinique, décrivez les avantages possibles pour la vie quotidienne ou l'accès aux soins de santé, ainsi que toute nouvelle ressource scientifique susceptible d'être générée pour une utilisation future.
3. **Déclaration d'implication des patients :** Veuillez indiquer en 180 mots maximum en Français (150 mots en Anglais) comment vous avez impliqué (ou prévoyez d'impliquer) les personnes touchées par la maladie de Parkinson dans la conception de votre étude. Cette stratégie d'engagement peut inclure des considérations pour le recrutement des patients, des exigences pour la participation à des activités cliniques ou des activités d'application des connaissances pour les résultats du projet. Veuillez noter que cette section sera également examinée et notée par les évaluateurs de l'expérience vécue.
4. **Exposé de projet (2.5 pages maximum Français; 2 pages en Anglais) – comprend :**
 - **Contexte** des études proposées et des **hypothèses** à tester.
 - **Buts précis** de la recherche.
 - **Méthodes** et détails des expériences.
 - Le maximum de 2.5 pages s'applique uniquement à l'exposé de projet et n'inclut pas les documents justificatifs décrits ci-dessous.
5. **Documents justificatifs pertinents**
 - Références bibliographiques seulement
 - Aucun autre renseignement ne sera soumis à l'examen du Comité consultatif scientifique.
6. Les **renseignements biographiques** du candidat doivent être fournis en remplissant le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada (pour les stagiaires), y compris un résumé des éléments suivants :
 - **Éducation et diplômes**
 - **Postes et distinctions** – postes antérieurs (y compris le poste actuel), liste des distinctions, des bourses et des postes au sein d'éventuels comités.
 - **Publications** – où le candidat a participé en tant que co-auteur, auteur principal, etc. (décrire la contribution du candidat pour chaque publication). Comprend des articles scientifiques, des chapitres de livres, etc.

- **Autres contributions** – affiches, présentations orales, activités commerciales et propriété intellectuelle.
- **Financement** – liste de tous les soutiens financiers en cours, en attente et terminés.
- Maximum de quatre pages

7. Relevés de Notes :

- Le candidat doit annexer un original ou une copie certifiée de ses relevés de notes. Les copies peuvent être certifiées par le superviseur proposé, le chef du département ou un notaire. Les relevés étrangers doivent être accompagnés d'une interprétation anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation. Les relevés imprimés à partir du compte personnel de l'étudiant à son université ne sont pas considérés comme officiels
- Il est recommandé aux candidats étrangers d'obtenir de leur établissement d'enseignement une équivalence officielle de leurs diplômes effectuée au moyen de la moyenne pondérée cumulative (MPC).

8. Trois lettres de référence/soutien :

- La déclaration de soutien du superviseur peut servir de lettre de référence.
- Les lettres de référence doivent souligner les forces du candidat en ce qui a trait à ses qualifications/son expérience en recherche (par exemple originalité, capacité technique, aptitudes manifestées, jugement, sens critique, etc.).
- Il est recommandé aux personnes qui parrainent les demandes de candidats étrangers de donner des précisions concernant les diplômes et le classement des candidats dans leur lettre d'appui à une demande.

9. Signature du superviseur (en acceptant d'ajouter au prix si possible) et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

10. Documents d'appui au superviseur :

En plus de ce qui précède, le candidat doit faire en sorte que son superviseur proposé prépare les renseignements suivants :

- Une lettre de soutien du superviseur.**
- Formulaire relatif à l'environnement de formation :** à l'aide du modèle de document fourni, le superviseur décrit le programme de formation proposé pour le candidat. Cette description comprendra : les responsabilités et le temps alloué au candidat ; les expériences antérieures de supervision ; l'environnement de formation et le milieu de collaboration, ainsi que l'enseignement qui sera dispensé au candidat.
- Des renseignements biographiques sur le superviseur** (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).

11. Questionnaire d'auto-identification EDIJ : Tous les candidats doivent remplir un questionnaire d'auto-identification sur SMAApply (dans le cadre du programme de questionnaire d'auto-identification du EDIJ). Ce questionnaire a pour but de permettre à Parkinson Canada de mieux comprendre les caractéristiques démographiques de son bassin de candidats et des bénéficiaires de ses subventions. Le candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question où il ne se sent pas à l'aise de partager des renseignements personnels. Les réponses fournies n'auront aucune incidence sur les décisions de financement et ne seront utilisées que pour l'évaluation interne de nos programmes de financement. Toutes les réponses aux questionnaires seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé afin qu'aucune réponse ne puisse être rattachée à une personne en particulier, et toutes les réponses seront supprimées de SMAApply avant le 31 août 2026.

Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français. Nous ferons tout notre possible pour attribuer à toute candidature soumise en français un évaluateur francophone possédant l'expertise requise dans le domaine concerné. Conformément aux lignes directrices des IRSC et à la preuve que les documents rédigés en français prennent plus de place que des documents similaires rédigés en

anglais, nous accorderons un plus grand nombre de pages/mots aux demandes entièrement rédigées en français. Les candidats francophones peuvent également demander que les guides et documents de demande soient traduits en français. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse research@parkinson.ca.

Toutes les demandes doivent être soumises depuis notre système de demande en ligne (SMAApply – <https://parkinsoncan.smapply.io/>)). Veuillez conserver des copies de tous les documents de demande au cas où vous auriez des difficultés à accéder aux dossiers de demande. Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **3 novembre 2025 (à 17 :00 h HNE) ne seront, en aucun cas, prises en considération.**

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

La page Web « [Demander un financement](#) » de Parkinson Canada, ou communiquez avec Ko Currie (*gestionnaire du financement de la recherche et des partenariats*), ko.currie@parkinson.ca.